

Strasbourg, vendredi 26 novembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/06823

Pris en application:

Délibération du CA de VNF du 10 mars 2021 relative aux chômages 2022

Chômages

Canal de Colmar

Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du 01/01/2022 à 07:00 au 01/03/2022 à 18:00
 - o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord, raccordement de Neuf-Brisach** entre les pk 0,000 (Ecluse du Rhin de Volgelsheim) et pk 6,360 Toute la largeur de la voie
 - o Canal du Rhône au Rhin, branche Nord, Canal de Colmar entre les pk 74,510 et pk 77,900 Toute la largeur de la voie
 - o Canal de Colmar entre les pk 0,000 et pk 13,330 (port de plaisance de Colmar) Toute la largeur de la voie

Commentaire:

Le chômage programmé se tiendra aux dates prévues conformément aux délibérations prises en Conseil d'Administration VNF.

VNF procèdera à des travaux de maintenance ainsi qu'à des expertises sur ouvrages.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Service(s) à contacter :

UT Rhône au Rhin Sud, 14 Rue de l'Est, CS 31107, 68052 MULHOUSE

Tél: 0389452914

Date limite d'affichage:

02/03/2022

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER